



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200723-D_20200723_09-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Date de convocation : 10 juillet 2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Sonia HUBY et M. Jean-Michel TEYSSIER.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE, M. Erwan BRIAND, Mme Erell LISSILLOUR, Mme Catherine PUISSEGUR et M. Freddy THOMAS.

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Catherine PUISSEGUR à Typhaine FIEURGANT et Freddy THOMAS à Gilles LE MÉTAYER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France AQUET.

2020-07-23/09 – SERVICES PÉRISCOLAIRES : TARIFS 2020 – 2021

Conformément à la convention concernant la prestation pour la cantine scolaire signée avec la société CONVIVIO, celle-ci a adressé un courrier à la commune, indiquant l'application de la révision des tarifs pour la rentrée scolaire 2020-2021.

De plus, les protocoles d'hygiène (notamment nettoyage des locaux et produits virucides) à appliquer en raison de la crise sanitaire a entraîné une augmentation des coûts pour la commune.

Ces deux éléments impliquant une augmentation des coûts des services périscolaires, il y a lieu de délibérer pour réviser les tarifs applicables à la rentrée scolaire :

- le prix du repas de cantine (enfants, adultes),
- ainsi que le prix horaire de la garderie municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter le prix du repas enfant de 3,45 € à 3,55 €,
- d'augmenter le prix du repas adulte de 3,94 € à 4,00 €,
- de fixer l'heure de garderie à 1,70 €, facturable au 1/4 d'heure,
- précise que l'ensemble de ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer

